

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	21 (1933)
<b>Heft:</b>	411
<b>Artikel:</b>	Encore et toujours le travail de la femme mariée : à la réunion de l'Union des villes suisses
<b>Autor:</b>	E.Gd.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-261217">https://doi.org/10.5169/seals-261217</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi



**DIRECTION ET RÉDACTION**

Mme Emilie GOURD, Crêts de Pregny

**ADMINISTRATION**

Mme Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de Chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

**ORGANE OFFICIEL**  
des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

**ABONNEMENTS**

SUISSE..... Fr. 5.—

ÉTRANGER .. 8.—

Le numéro .. 0.25

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> Janvier. À partir de juillet, il est

dûment déclaré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la moitié de l'année en cours.

**ANNONCES**

La ligne ou son espace : 40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> Janvier. À partir de juillet, il est

dûment déclaré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la moitié de l'année en cours.

... Il suffit pour avoir fait du bon ouvrage de s'être donné humainement toute sa vie. Quand on a semé le mieux et le plus possible, on peut s'en aller en paix et céder la place à d'autres.

Roger MARTIN DU GARD.

## Encore et toujours le travail de la femme mariée

### A la réunion de l'Union des Villes suisses

Nous n'apprendrons aucune nouveauté à nos lecteurs en leur disant que cette question du travail de la femme mariée est à l'ordre du jour partout, et acquiert du fait de la crise économique une brûlante actualité. A tort, selon nous, car, comme on l'a démontré à maintes reprises ces dernières semaines dans nos colonnes, ce n'est pas là une question d'ordre uniquement économique, puisque toutes les mesures prévues contre le travail de la femme aboutissent simplement à un décalage du chômage, et que l'on prive Paul (dans l'occurrence Paulette !) de ce que l'on donne à Pierre (qui, dans l'occurrence, est bien Pierre, et non pas Paquette !). Et quant aux motifs sentimentaux touchant au retour de la femme au foyer, ils étaient tout autant valables avant la crise que maintenant: prétendre ne vouloir agir que pour cette cause-là est donc trop manifestement montrer le bout de l'oreille des intérêts qui se croient lésés par la concurrence du travail féminin...

Ces réflexions, nous les faisons à nouveau à propos de l'ordre du jour de la réunion dite « Journées des Villes suisses », qui s'est tenue, les 2 et 3 septembre dernier, à Saint-Moritz, et où le Dr Leimgruber, vice-chancelier de la Confédération, était chargé de présenter un rapport sur un sujet dont la première partie nous intéressait tout spécialement: *L'emploi des femmes et le double traitement dans les administrations et entreprises publiques*. (La seconde partie touchait à l'activité lucrative cumulée des fonctionnaires actifs ou retraités.) Signe des temps évidemment. La Commission instituée par l'Alliance des Sociétés féminines suisses pour lutter contre les effets de la crise relativement au travail des femmes ayant été informée de la perspective de cette discussion, battit le rappel parmi les groupements féministes pour assurer la présence de femmes dans les diverses délégations municipales à ces journées; mais malheureusement, en cette période de vacances, ce ne fut qu'à Zurich qu'il fut possible d'obtenir la délegation d'une femme, Mme Anny Vollenweider. Celle-ci ayant bien voulu nous renseigner sur ces débats, ce dont nous nous la remercions vivement, voici quelques détails qui intéresseront certainement nos lecteurs.

D'après le rapport de M. Leimgruber, le nombre des femmes employées en Suisse dans l'administration, tant fédérale que cantonale ou municipale, est d'environ 23.000 (sur 156.000 fonctionnaires), dont le 85 % ou même le 90 % est célibataire. La question du double traitement en cas de mariage est donc pratiquement restreinte à un très petit nombre de personnes. Mais malgré cela, le rapporteur s'y est déclaré opposé en principe, estimant que, sauf exception évidemment motivée (bonne marche de l'administration, circonstances spéciales, telles que maladie, gain insuffisant du mari, etc.), la femme d'un fonctionnaire ne devrait jamais émarger à un budget public. Ceci tout spécialement en ces temps de crise; et ici est revenu l'éternel prétexte du chômage et l'affirmation du devoir des autorités de réagir sans faiblesse contre « cet égoïsme », en soulignant même la possibilité d'interdire « à l'épouse d'un fonctionnaire public d'exercer une activité économique, même dans l'industrie ou le commerce privé... ». Pourquoi alors, demandons-nous, ne pas interdire aussi à un fonctionnaire d'épouser une femme ayant des rentes? car — suivez bien notre raisonnement — elle pourrait alors l'entretenir à vivre sans travailler, et son poste à lui, par conséquent, pourrait en ces temps de crise échapper à un chômeur. Nous sommes d'accord que c'est absurde, mais pas plus que le système préconisé par ces messieurs.

On voit s'il était utile qu'une voix autorisée

réfutât de pareilles suggestions, ce que fit fort bien Mme Vollenweider, en s'appuyant sur une documentation très sûre. Au moyen des chiffres tirés des derniers recensements, elle démontre préemptoirement ce que nos lecteurs savent déjà, soit que, dans notre pays en tout cas, la participation des femmes à la vie économique est une nécessité indispensable, et que sa disparition affecterait sérieusement notre situation. Que cette participation, loin d'augmenter comme on le prétend, diminue; que la concurrence entre hommes et femmes sur le marché du travail se limite à un champ très restreint, et surtout à celui des professions libérales, ou de l'administration publique; que faire de ces fonctions une chasse gardée des hommes seuls ou des hommes mariés et célibataires et des femmes célibataires, serait une atteinte à la liberté de travail; que la détermination du niveau auquel un double traitement est un luxe et non plus une nécessité pour une famille ne peut être que forcément arbitraire. Ces arguments émis par Mme Vollenweider furent chaleureusement soutenus par le très féministe maire de Bienna, M. Guido Muller, qui fit remarquer qu'à l'heure où il y a double traitement, il y a aussi double travail!

De conversations privées, avec les participants, écrit en résumé Mme Vollenweider, il résulte qu'une très forte tendance se manifeste en faveur de l'interdiction du travail de la femme, mais que l'on se rend compte de la difficulté du problème, et que l'on doute de la valeur de ses motifs. Veut-on obligier la femme à renoncer à son droit au travail sous la pression de la nécessité? mais alors où commenceront cette nécessité? et qui en marquera la limite? N'est-il pas bien préférable d'avoir confiance dans la femme professionnelle, qui a elle-même conscience de sa propre responsabilité et agira en conséquence? et au lieu de voir dans nos revendications, comme l'a prétendu M. Leimgruber, un cliché féministe usé, ne ferait-on pas mieux de prendre pour base d'évaluation, dans cette concurrence entre travail masculin et travail féminin, la valeur du travail accompli?

C'est aussi notre point de vue.

E. GD.

### Lire en 2<sup>me</sup> page:

Une protestation de 9.000 femmes américaines contre l'antisémitisme allemand.

E. GD: Les femmes et la Société des Nations. Une mesure de protection de l'enfance.

Un anniversaire: Les 60 ans de G. Bäumer.

J. V.: Ici, on brade! (variété).

### En 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> pages:

L. H. P.: Le féminisme à l'étranger. I. En Finlande.

Avant la reprise des travaux de la Conférence du Désarmement.

Les Congrès de l'été: I. L'« Open Door » à Prague. II. Le Conseil des Infirmières à Paris et à Bruxelles.

Correspondance: Le camp international des éclaireuses.

### En feuilleton:

Jeanne VUILLIOMET: Figures et portraits de femmes. La comtesse de Ségur (suite et fin). Publications reçues.

## Les Femmes au Comptoir Suisse

D'aucuns s'imaginent mettre « knock out » le féminisme — comme ils disent — en déclarant que la femme a été créée uniquement pour plaire, pour inspirer les vers et non pour les juger, pour vivre strictement dans le domaine de sentiment. Mais alors, comment se fait-il que la femme doive, comme l'homme, gagner son pain à la sueur de son front? Pourquoi la malédiction d'Adam, — qui est en réalité une bénédiction, — est-elle retombée sur Eve? Pourquoi l'homme,

## ALLIANCE NATIONALE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

# XXXIII<sup>e</sup> Assemblée générale

à LUCERNE

samedi 7 et dimanche 8 octobre 1933

## Assemblée

samedi 7 octobre, à 14 h. 30, Salle du Grand Conseil  
(Bâtiment du Gouvernement cantonal)

### ORDRE DU JOUR

- Appel des déléguées.
- Rapport du Comité.
- Rapport de la trésorerie.
- Lieu de la prochaine assemblée.
- Proposition du comité (*voir circulaire du 5 septembre*).
- Rapport des commissions:
  - Commission d'éducation,
  - Office suisse pour les professions féminines,
  - Commission pour la lutte contre les effets de la crise.
- Communications sur le secrétariat du service domestique : Mme E. HAUSKNECHT, St-Gall.
- Rapport sur la commission d'étude pour la lutte contre les industries de guerre : Mme A. QUINCHE (Lausanne).
- La Conférence du Conseil international des femmes, à Stockholm : Mme C. NEF (Herisau).
- Divers (*Communication sur le travail à domicile appenzellois*).

Samedi 7 octobre 1933, à 20 h. 30

## Soirée familiale à l'Hôtel du Lac

## Séance publique

Dimanche 8 octobre 1933, à 10 h. 15, Salle du Grand Conseil

- Les principes éducatifs de l'enseignement ménager obligatoire : Mme R. KEGI-FUCHSMANN (Zurich).
- La femme en face de la démocratie : Mme Ida SOMAZZI (Berne).

Dimanche 8 octobre à 13 h.

## Banquet à l'Hôtel du Lac

N.-B. - Pour les détails pratiques (hôtels, inscriptions, etc.) voir le précédent numéro du Mouvement Féministe.

Nous attirons l'attention de toutes nos lectrices sur le fait que les séances auront lieu dans la Salle du Grand Conseil (Bâtiment du gouvernement cantonal, tout près de l'Hôtel du Lac) et non pas à l'Hôtel-de-Ville, comme cela est indiqué par erreur sur le programme rose qu'ont reçu les déléguées.

C'est par erreur également que, dans la circulaire relative aux hôtels, le prix de l'Hôtel de la Poste pour la chambre et le petit déjeuner a été indiqué de 5 à 6 francs. C'est 3 fr. 70 qu'il faut lire.

au cœur créateur, à l'intelligence souveraine, protectrice de la femme, n'a-t-il pas su construire un monde où les femmes soient le plaisir de songer qu'à leur cœur et soient délivrées de la charge d'un métier, de l'obsession du pain quotidien?

C'est pour gagner leur pain quotidien que tant de femmes travaillent au Comptoir suisse, dans tous les domaines, dans toutes les halles. Un journaliste qui connaît fort bien le rythme du Comptoir, et s'intéresse à ses plus modestes ouvrières, n'affirmerait-il pas que la foire lausannoise est pour nombre de femmes, divorcées, veuves, ou simplement impénitentes, l'occasion de gagner quelque argent qui aidera à franchir un mauvais cap, qui mettra un peu de beurre dans les épinards, ou facilitera l'apprentissage ou les études d'un enfant?

Le Comptoir suisse, cette fête du travail, comme l'a si bien nommé M. Eugène Simon, dans son discours d'ouverture, n'est pas seulement la fête du travail masculin, mais aussi celle du travail féminin. Il est impossible de faire la part, dans l'agriculture, dans le commerce, du travail de la femme et du travail de l'homme; ils travaillent avec un même courage dans un but commun.

Voyez dans toutes les halles, dans tous les stands ou presque, dans tous les locaux de dégustation, ces femmes debout du matin jusqu'au soir, et quelquefois tard dans la nuit; elles travaillent; comme travaillent toutes celles qui sont dans la confiserie: nettoyeuses, laveuses, plongeuses, épiceuses pour ce gigantesque restaurant qui sert à la fois deux ou trois mille repas. Dans la ruche bourdonnante qu'est la halle des arts et métiers, des femmes s'affarent: vendeuses, bien empêchées de vendre par le règlement,

mais qui font l'article avec une admirable patience et prennent note des commandes, à la Navette vaudoise, au Comptoir d'entraide sociale, aux stands des Mürriers, à ceux des tissages de Bâle, du Valais ou des Alpes vaudoises, des filets de Gruyère ou d'ailleurs; des membres dévoués, toujours les mêmes, de l'Association agricole des femmes vaudoises (qui a tenu au Comptoir, le 19 septembre, son assemblée annuelle), après avoir vendu tout leur stock de confitures ménagères, ont repris la basine de cuivre, la louche de bois, et sans se hâter, sans s'agiter, traitent de nouveau prunes, pruneaux, pommes, fourmis par des paysannes vaudoises. Au stand de l'Asile des Aveugles, des femmes travaillent, tissent, tressent, cousent, et combien leurs gestes sont émouvants!

On regrette que les neuf grandes associations qui ont organisé l'exposition d'électricité n'aient pas profité de cette occasion unique de faire de la propagande auprès des femmes et de populariser l'emploi domestique de l'énergie, en installant des stands de démonstration où des femmes cuisinent, confectionnaient de la pâtisserie, lavaient, repassaient, bref, actionnaient tant de précieuses machines venant à l'aide à la ménagère, selon le système employé à la Société romande d'Électricité à Montreux.

A la crêmerie des Femmes abstinents s'engloutissent chaque jour une centaine de tartes aux prunes ou aux pruneaux, sans parler des pâtisseries diverses, des litres de thé, de chocolat et de lait. Les clients sont nombreux, et c'est sans cesse la cohue. Les Femmes abstinents sont peut-être les seules qui, au Comptoir, travaillent pour la gloire, c'est-à-dire dans le seul but de défendre la cause qui leur est chère.

S. BONARD.